

Impacte du boisement sur la ZNIEEF de type 1 « Bois et landes de La Clotte, La Tauziolle et Labadie » et la ZNIEEF de type 2 : « La Douze et milieux annexes »

Table des matières

Introduction.....	1
1) Impact du boisement sur les ZNIEEF de type 1 « Bois et landes de La Clotte, La Tauziolle et Labadie » et prise en compte des ZNIEEF	2
1.1) Description des habitats de la ZNIEEF de type 1 :	2
Les principaux habitats associés à la ZNIEEF sont :	2
La Flore remarquable associée à cette ZNIEEF correspond à :	2
1.2) Analyse terrain générale	4
2) Impact du boisement sur les ZNIEEF de type 2 « La Douze et milieux annexes ».....	4
2.1) Description des habitats de la ZNIEEF de type 2 :	4
Les principaux habitats associés à la ZNIEEF sont :	4
2.2) Analyse terrain générale	5
3) Conclusion	5

Introduction

Le projet se situe sur la commune de Monclar (32) sur les parcelles : C300, C302.



Figure 1 : carte présentant les parcelles cadastrales du projet. Source : Géoportail

Le projet prévoit la plantation de pin Maritime sur 2 ha.

Après prospection des couches environnementales il s'est avéré que le projet croisait 2 zonages environnementales :

- La ZNIEEF 2 : Réseau hydrographique du Midou et milieux annexes,
- La ZNIEEF 1 : Bois et landes de La Clotte, La Tauziolle et Labadie.



Figure 2 : carte présentant le projet les zonages environnementaux que croisent le projet. Source : France_OrthoHR - ESRI - WMTS – 3857 et contours_INPN_et_patrimoine

1) Impact du boisement sur les ZNIEEF de type 1 « Bois et landes de La Clotte, La Tauziolle et Labadie » et prise en compte des ZNIEEF

1.1) Description des habitats de la ZNIEEF de type 1 :

Les principaux habitats associés à la ZNIEEF sont :

- Eaux oligotrophes pauvres en calcaire ;
- Landes humides ;
- Basmarais acides ;
- Cariçaies ;
- Bois d'aulnes marécageux ; F
- Forêt de chênes ;
- Landes pyrénéo-cantabriques ;
- Landes aquitano-ligériennes à Ajoncs nains

La Flore remarquable associée à cette ZNIEEF correspond à :

- **Landes humides :**
 - Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*)



- Lobélie brûlante (*Lobelia urens*)



- Petite scutellaire (*Scutellaria minor*, protégée)



- **Milieus secs :**

- Avoine de Thore



- Phalangère à feuilles planes



- **Milieus très spécifiques (ornières humides) :**

- Cicendie filiforme



- Grassette du Portugal



- Mouron des marais



- Zones tourbeuses (très rares dans le Gers) :
 - Écuelle d'eau



- Fougère des marais
- Potamot à feuilles de renouée



1.2) Analyse terrain générale

Une prospection des parcelles a été réalisée afin de rechercher la présence de ces habitats. Aucun habitat caractéristique de la ZNIEFF n'a été observé. Si de tels habitats avaient été identifiés, une prospection floristique complémentaire aurait été menée.

2) Impact du boisement sur les ZNIEEF de type 2 « La Douze et milieux annexes »

2.1) Description des habitats de la ZNIEEF de type 2 :

Les principaux habitats associés à la ZNIEEF sont :

Milieux aquatiques : Rivières et affluents / Étangs (souvent d'origine ancienne, parfois médiévale) / Mares et zones marécageuses.

Milieux humides : Prairies humides / Roselières (phragmitaies) / Aulnaies-saussaies (boisements de berges).

Milieux terrestres : Bocage et haies / Forêts caducifoliées / Landes et prairies.

2.2) Analyse terrain générale

Une prospection des parcelles a été réalisée afin de rechercher la présence de ces habitats. Aucun habitat caractéristique de la ZNIEFF n'a été observé.

3) Conclusion

Le projet de boisement n'est pas susceptible d'avoir d'impact sur les deux ZNIEFF concernées.